

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION  
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ALSACE  
AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE 2022-2025**

**ENTRE**

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par Monsieur Frédéric Bierry, Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, dûment habilité par délibération n° CD-2023- du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 18 décembre 2023, Ci-après dénommée « la Collectivité européenne d'Alsace » ou « la CeA »,

**ET**

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Monsieur Fabian JORDAN, Président, dûment habilité par délibération n° du Conseil communautaire du , Ci-après dénommée « l'Agglomération » ou « m2A » ou « Mulhouse Alsace Agglomération »

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L.1111-9 (III), L.1111-10, L.3211-1,
- Vu la délibération n° CD-2022-3-1-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 relative à la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- Vu la délibération n° CD-2023-1-1-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant approbation des Contrat de Territoire Alsace 2022-2025,
- Vu la délibération n° 1024C du 27 mars 2023 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération ayant approuvé le Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025,
- Vu la délibération n° 1024C du 27 mars 2023 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération ayant approuvé le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse,
- Vu la délibération n° CD-2023-3-1-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 portant approbation du règlement modifié du Fonds Attractivité Alsace,
- Vu le Contrat de Territoire signé par les parties et notamment son article 1.2,
- Vu le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

## **Il est préalablement exposé :**

### La Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires

La Collectivité européenne d'Alsace est le premier partenaire des collectivités locales et intervient à tous les âges de la vie au bénéfice des alsaciens.

Elle souhaite répondre aux besoins des habitants et accompagner les transitions en préparant l'avenir dans la perspective d'une triple ambition :

1. Accompagner les habitants et notamment les plus fragiles quel que soit leur âge, en développant un service public proche, simple, attentif à l'utilisateur et humain ;
2. Soutenir les forces vives, tous ceux qui s'engagent avec talent pour les territoires, en créant un effet de levier ;
3. Reconnaître chaque bassin de vie comme un contributeur essentiel à la dynamique collective de l'Alsace. Pour permettre la concrétisation de cette ambition, le soutien des acteurs locaux est primordial.

Pour ce faire, une démarche a été engagée, basée sur une approche partagée de chaque territoire, traduite dans le tour d'Alsace en 80 jours en fin d'année 2021 et dans les rencontres en territoires fin mai – début juin 2022.

Ce travail d'écoute et de concertation aboutit à une contractualisation intelligente pour que chaque territoire soit en capacité de relever les défis sociétaux, d'assurer les transitions et de répondre aux enjeux locaux.

Ainsi le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse, signé notamment entre les deux partenaires de la présente convention a arrêté trois enjeux (territoire attractif, territoire durable et territoire solidaire) déclinés en objectifs opérationnels, partagés par les communes et l'EPCI du territoire, repris à l'article 3 ci-dessous.

### Le partenariat renforcé avec les agglomérations alsaciennes

L'article 1.2 du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse prévoit que ce dernier est complété par une convention de partenariat spécifique à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération.

En effet, au titre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et dans le but de conforter leurs fonctions de centralité, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité conclure des conventions de partenariat globales avec chaque agglomération alsacienne et sa ville centre (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau et Saint-Louis).

Cette convention, qui doit porter sur toutes les politiques publiques, doit permettre de lier les intérêts partagés entre l'ensemble de ces parties (article 4 du Règlement du Fonds Attractivité Alsace).

Il s'agit également de mettre en commun les enjeux majeurs, les intérêts réciproques et les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace dans une approche large des politiques publiques qu'elle conduit. La Collectivité européenne d'Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de l'agglomération.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention s'inscrit dans la stratégie conjointe des signataires pour répondre aux grands enjeux du territoire et particulièrement ceux de Mulhouse Alsace Agglomération.

Les signataires réaffirment leur ambition commune, leur volonté partagée et leurs engagements réciproques pour accompagner les projets relevant du territoire de l'agglomération, qui sont en totale adéquation avec les enjeux prioritaires et les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et les stratégies et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le partenariat suppose pour chaque signataire :

- Des convergences de vues et d'intérêts,
- Une complémentarité des actions dans les domaines de compétence respectifs,
- La coproduction des projets,
- Un concours financier, le cas échéant, et des engagements réciproques, définis par projet,
- Une contribution en ingénierie, définie par projet.

## **ARTICLE 2 : UN TERRITOIRE EN TRANSFORMATION – SPECIFICITES ET ATOUTS**

Le Territoire Agglomération de Mulhouse partage les mêmes contours que la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération – m2A-. Fort des 39 communes qui le composent, le Territoire Agglomération de Mulhouse représente près de 280 000 habitants dont 110 000 pour Mulhouse la ville centre.

Grâce à la présence d'infrastructures de transport de premier plan, m2A compte parmi les grands hubs de communication européens. L'A36 et l'A35, les 2 lignes TGV vers Paris Gare de l'Est et Paris Gare de Lyon, la plateforme portuaire Euro-Rheinport, la proximité avec l'Euroairport (100 destinations mondiales et 9 millions de passagers par an) permettent au territoire et plus largement à l'Alsace et à l'espace des 3 frontières de rayonner à 360° vers les grandes capitales européennes et mondiales.

A 55 minutes par le train de Strasbourg Capitale européenne, ouvert sur le monde et bénéficiant ainsi d'une position géographique stratégique à proximité immédiate des régions voisines suisse de Bâle (108 trains quotidiens) et allemande de Fribourg, le bassin économique de l'Agglomération de Mulhouse forme aujourd'hui encore avec le Nord Franche Comté, le premier bassin industriel de France après la Région Ile-de-France.

Si le nombre d'emplois a baissé régulièrement au cours des deux dernières décennies, ce sont encore plus de 15 000 emplois qui sont ainsi directement liés à l'industrie dans le territoire.

Cette singularité économique témoigne à la fois de l'héritage industriel du territoire (textile, mécanique, mines, chimie) mais aussi de l'esprit de résilience et d'innovation d'un tissu économique aujourd'hui en mutation et qu'il y a lieu de soutenir. Ecosystème entièrement dédié au numérique (écoles, startups...) sur le site du quartier de la Fonderie à Mulhouse, le projet KMØ est la figure de proue de cette nouvelle dynamique locale de création, d'innovation et de transformation économique.

L'avenir du territoire Agglomération de Mulhouse passe plus particulièrement par une attractivité renforcée et durable au service de la cohésion sociale, des équilibres urbains, de la formation et de la création d'emplois – prioritairement dans le tertiaire -, de la fixation des talents et des compétences.

Le territoire ne manque pas d'atouts pour faire face aux évolutions qui concernent les grands espaces urbains et industriels français :

- La fermeture de la centrale de production d'électricité de Fessenheim est une opportunité pour le territoire pour s'engager pleinement dans la transition écologique. Les industries de la zone portuaire ainsi que les exploitations agricoles en périphérie de l'agglomération offrent autant d'opportunités pour initier des projets énergétiques innovants, par exemple par l'exploitation de la chaleur fatale, par la production d'hydrogène décarboné, par le déploiement de réseaux de chaleur ou encore par l'installation d'usines de méthanisation...
- Les campus universitaires de l'Illberg et de la Fonderie à Mulhouse, au centre de l'agglomération, offrent un cadre de vie et des conditions d'enseignement idéales aux 10 000 étudiants de l'Université de Haute-Alsace (UHA) avec, en proximité immédiate, des équipements culturels et sportifs de grande qualité dans des quartiers connectés au réseau tram et au pôle multimodal de la gare centrale.

L'UHA s'organise autour de 3 facultés sur Mulhouse : Facultés des Lettres, langues et Sciences Humaines (FLSH) ; Sciences et Techniques (FST) ; Sciences Economiques Sociales et Juridiques (FSESJ).

Les formations d'excellence dispensées concernent plus particulièrement les grandes écoles École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMU) et École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace (ENSISA) issues des filières historiques du textile, de la chimie et de l'industrie. Elles profitent à plein du réseau trinational EUCOR.

Autres figures de proue : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT), l'Institut des Sciences Humaines Appliquées (ISHA)...

Au total, l'université compte ainsi 13 laboratoires répartis sur 3 pôles de recherche :

- Chimie, physique, matériaux et environnement ;
- Sciences pour l'ingénieur ;
- Sciences humaines et sociales.

L'émergence de talents et la formation des compétences participent directement à la compétitivité des industries et à la réalisation de projets entrepreneuriaux locaux.

- La culture et le tourisme, dans toute leur diversité, sont des accélérateurs du changement d'image de M2A. Au-delà d'un réseau particulièrement dense de musées, centres de création, de scènes de diffusion et d'espaces de formation artistique, pour un certain nombre de rayonnement national et international, le territoire est empreint d'art et d'histoire offrant de beaux monuments et ensembles architecturaux, marqués par des paysages et un patrimoine industriel de grand intérêt. Entre autres établissements dans l'agglomération : le Musée National de l'Automobile, la Cité du Train, Electropolis, le Musée d'Impression sur Etoffes, l'Ecomusée, le musée du Papier Peint, la route de la Potasse...mais aussi entre autres scènes la Filature scène nationale, l'Opéra et Ballet du Rhin, l'Orchestre symphonique de Mulhouse, le Conservatoire National, l'espace Motoco et ses 150 artistes en résidence sur le site historique de Dollfus-Mieg et Compagnie (DMC), l'Espace 110 à Illzach, la Passerelle à Rixheim, le CREA à Kingersheim ... témoignent de cette vitalité culturelle.

- La transformation urbaine et péri-urbaine compte parmi les toutes premières priorités pour le territoire et la qualité de vie de ses habitants. Une attention toute particulière doit notamment être portée sur les quartiers en déséquilibre résidentiel, social et économique marqué ou fragile. On observe ainsi dans ces secteurs une prédominance de personnes en grande fragilité et une jeunesse, riche de sa vitalité mais aussi moins qualifiée et plus précaire que dans d'autres bassins de vie de strates sociodémographiques proches. A noter que 89 % des collégiens mulhousiens fréquentent un établissement en quartier politique de la ville (QPV).
- Pour son développement, le territoire doit s'appuyer sur un réseau de transports publics (train, tram train, tram, bus, intermodalités) performant, sur la promotion des mobilités douces et l'apaisement de la circulation automobile, sur l'amélioration de l'accessibilité ou le déploiement de services (également via le numérique) et d'équipements publics de proximité et de qualité dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la santé, sur le renouvellement de l'habitat, ou encore sur le soutien au secteur associatif très actif.
- Autre point fort, une culture sportive affirmée, avec une offre dense et diversifiée, labellisée terre de jeux 2024, qui se diffuse sur l'ensemble de l'agglomération avec plusieurs clubs de très haut niveau. Si le territoire compte des équipements ou des lieux de pratique sportive de qualité et d'intérêt régional (Palais des sports, Stade nautique de l'Illberg, Centre Sportif Régional d'Alsace, base de canoë-kayak de Riedisheim base de voile de Reiningue), le taux d'équipements est plus faible que la moyenne pour 1000 habitants. L'enjeu dans ce domaine est à la fois de rénover ou de renforcer le nombre d'installations sportives en priorisant les structures à destination des collégiens.
- Le territoire est résolument ouvert sur une nature proche, riche, diversifiée et accessible facilement (Forêt de la Hardt, collines du Sundgau, rives du Rhin, massif des Vosges et de la Forêt Noire, Alpes bernoises...). L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans la préservation de l'environnement naturel immédiat se traduit au travers de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui permet de préserver et restaurer des sites naturels du territoire.
- Cette nature doit trouver son prolongement au sein de l'agglomération par la requalification d'anciennes friches, par l'émergence de projets d'agriculture durable, par la poursuite du programme d'aménagement Mulhouse Diagonales. Il s'agit au global d'intensifier la reconquête de la nature en ville en végétalisant les espaces publics, en requalifiant les parcs et jardins ou encore en ouvrant et requalifiant les cours d'eau. Cette trame verte et bleu doit participer directement au bien vivre des habitants mais également à la préservation et valorisation de la biodiversité.
- Enfin, il est à noter le développement des énergies renouvelables avec une forte densité du réseau de distribution de chaleur dans les différentes communes traversées, notamment dans les grands quartiers d'habitats collectifs sur Mulhouse, aux Coteaux et à Bel-Air, reliés à la centrale thermique de l'Illberg. Celle-ci permet de chauffer à 56 % au bois et 44 % en gaz l'équivalent de 11 000 logements et cherche à diversifier son approvisionnement pour tendre vers une énergie toujours plus décarbonée.

### **ARTICLE 3 : LES ENJEUX DU TERRITOIRE ATTRACTIF, DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA COLLECTIVITE EUROPENNE D'ALSACE POUR LE TERRITOIRE D'ACTION DE L'AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE**

En cohérence avec les atouts et spécificités du territoire précisés dans l'article 2, trois enjeux ont été adoptés par la Collectivité européenne d'Alsace à travers le Contrat de Territoire Alsace Agglomération de Mulhouse 2022-2025 :

#### **Enjeu : le territoire attractif.**

- **Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique.**

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite accompagner les projets qui favorisent son rayonnement. Consubstantiel au développement touristique du territoire, ce dynamisme culturel se caractérise tout particulièrement par la qualité et la singularité du patrimoine industriel et scientifique local et une offre muséale de rayonnement international : le pôle européen des musées scientifiques et techniques.

L'atout culturel et patrimonial est l'un des marqueurs forts du territoire et un élément fédérateur pour les populations de Mulhouse et de son agglomération.

- **Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional.**

Le sport dans toutes ses dimensions est un élément de cohésion sociale et territoriale. Il participe aussi directement à l'épanouissement et au bien-être des habitants et notamment des plus jeunes. Il est un élément d'attention déterminant pour les jeunes talents qui souhaitent s'installer dans le territoire. Les aides de la Collectivité européenne d'Alsace seront ainsi fléchées prioritairement vers les travaux de rénovation, d'amélioration thermique ou de construction des structures sportives utilisées par les collégiens, avec au premier rang les gymnases.

#### **Enjeu : le territoire durable.**

- **Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité.**

La Collectivité européenne d'Alsace exprime sa volonté de soutenir les actions, projets, opérations d'aménagement qui permettent de préserver, valoriser ou restaurer le bon état écologique et paysager du territoire.

- **Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes.**

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage aux côtés des partenaires pour aider la mise en œuvre de projets qui permettent de limiter l'usage des énergies fossiles, par de nouvelles pratiques (logistiques urbaines, mobilités, filières courtes), par le développement des réseaux de chaleur, par l'utilisation d'énergies renouvelables, par la recherche d'économies d'énergies, par l'optimisation énergétique.

## **Enjeu : le territoire solidaire.**

- **Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance.**

La Collectivité européenne d'Alsace exprime sa volonté d'accompagner, aider et protéger les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables pour permettre à chacun de disposer d'une vie digne et de construire son projet de vie. Une attention toute particulière sera portée aux personnes en parcours d'insertion ou le public des parents et de la petite enfance. La Collectivité pourra ainsi aider plus spécifiquement les projets de périscolaires, les actions innovantes initiées dans le cadre de l'économie sociale et solidaire pour l'insertion et l'emploi ou pour assurer des services non couverts. Une attention toute particulière pourra être portée sur la prévention ou l'accès à la santé ainsi que sur la fracture numérique.

- **Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces.**

Le renforcement de la cohésion territoriale et sociale passe par l'amélioration des mobilités au sein de l'agglomération. A ce titre, la Collectivité porte plus particulièrement son attention sur le développement du réseau de pistes cyclables, l'aménagement des grandes infrastructures pour fluidifier la circulation, les nouveaux usages alternatifs et la promotion des modes doux.

Ces enjeux posent la feuille de route du territoire, le sens de l'action publique et les priorités de la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés de ses partenaires.

Ces enjeux, déclinés en objectifs opérationnels, conditionnent l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Attractivité Alsace et du Fonds d'Innovation territoriale alsacien, et ont vocation à guider, autant que possible, la définition des politiques publiques de tous les signataires autour de priorités d'actions en créant une dynamique partagée.

## **ARTICLE 4 : LE PROJET DE TERRITOIRE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**

Le projet de territoire de m2A se construit autour de 4 axes stratégiques :

### **4.1. La transition énergétique, un territoire de nouvelle donne environnementale**

La préservation et la valorisation des ressources et de l'environnement sont une priorité de m2A. Cette priorité se traduit par des actions concrètes comme la mise en œuvre d'un programme alimentaire territorial qui privilégie les circuits courts, le développement de fermes urbaines et de maraîchages en agriculture durable et locale. Cette priorité s'exprime aussi à travers la collecte, la réduction et la valorisation des déchets mais aussi à travers la protection des milieux naturels et de la biodiversité et l'éducation à l'environnement. m2A souhaite agir sur la qualité de l'air et de l'eau et sur l'assainissement. Ces deux derniers enjeux se combinent avec la nécessité d'anticiper et d'atténuer les effets du changement climatique sur la ressource. M2A est un territoire d'innovation énergétique basé sur la sobriété et la souveraineté. L'agglomération souhaite développer et promouvoir les énergies renouvelables tels que le photovoltaïque, les projets de méthanisation, l'hydrogène décarboné et créer un centre de recherche dédié aux énergies de demain. Mulhouse Alsace Agglomération va développer encore les réseaux de chaleur et les centrales thermiques et améliorer la performance énergétique de tous les bâtiments publics (aide au diagnostic, au suivi et à l'optimisation des consommations énergétiques commune par commune).

Au niveau des transports, m2A va faire la promotion de toutes les mobilités, en engageant un plan de renouvellement de la flotte des véhicules communautaires (flotte de bus qui migre au biogaz avec station publique) et en favorisant l'usage des transports en commun (accessibilité des services, étude sur l'extension de lignes de tramway, service de transport à la demande). Mulhouse Alsace Agglomération va investir dans la promotion de toutes les mobilités douces (expérimentation du covoiturage et des véhicules en libre-service).

L'aménagement et l'entretien de pistes cyclables sécurisées sera une priorité pour promouvoir l'usage du vélo (participation à défi vélo, extension du réseau, forfaits mobilité durable, location de vélos électriques, création d'une cité du vélo et d'un réseau d'acteur vélos de m2A).

Au niveau du transport international et transfrontalier, m2A souhaite accompagner le développement des ports de Mulhouse-Rhin et favoriser le tourisme fluvial. C'est dans cet esprit d'ouverture que m2A contribuera à la réalisation du raccordement ferroviaire de l'Euroairport.

#### **4.2. Un territoire d'accueil dynamique**

Mulhouse Alsace Agglomération est un territoire propice au développement économique et à l'emploi comme en témoignent les grands projets portés sur le territoire : Industrie 4.0, green business, Cetim Grand Est. Les relocalisations d'entreprises, le déploiement de l'économie circulaire, sociale et solidaire forment les piliers de la stratégie et de la vision économiques de m2A. m2A souhaite animer les réseaux existants et renforcer les relations avec les entreprises en mettant l'accent sur les filières d'avenir que sont la logistique, la pharmacie, la chimie matériaux, l'agroalimentaire, le numérique, les énergies (hydrogène). À travers ses actions, m2A a pour objectif de développer l'entrepreneuriat, la création d'entreprises et de densifier le tissu économique.

m2A souhaite investir dans l'emploi et l'aide au recrutement à travers les forums pour l'emploi, la transmission des savoirs et les liens directs qu'elle crée avec les entreprises. M2A souhaite investir dans la formation et l'apprentissage à travers la journée des carrières et des formations, la maison de l'industrie et l'orientoscope. m2A agit pour l'insertion en tant que partenaire de l'école de la 2e chance, de Sémaphore (lieu de ressources répondant aux besoins d'information et d'accompagnement des habitants), de l'école des talents cachés « Ligne numérique », proposée par E-nov Campus, à Mulhouse et des associations d'insertion. Mulhouse Alsace Agglomération a l'ambition de développer la recherche appliquée et l'enseignement supérieur à travers ses relations avec l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse et la promotion des formations innovantes dirigées vers les métiers d'avenir. Mulhouse Alsace Agglomération soutient les filières innovantes et renforce les relations entre entreprises et laboratoires. Le campus étudiant de Mulhouse doit devenir plus attractif en termes de vie étudiante (logement, activités), de restauration et de bourses.

Pour développer le territoire, m2A réalise des investissements stratégiques avec un fort impact en termes de commande publique : échangeur de la Mertzau, extension du parc des expositions, Technocentre, Horizon Afrique, plateforme douanière d'Ottmarsheim, raccordement ferroviaire de l'EuroAirport. m2A investit pour l'avenir à travers son soutien financier à de grands projets comme le quartier DMC, le quartier Fonderie et en développant des zones d'activités stratégiques à fort potentiel foncier (triangle PSA, SYMA, Marie-Louise).

La promotion du territoire, de la culture et du tourisme reste un objectif majeur pour m2A qui contribue à l'accueil dynamique : existence d'un pôle des musées techniques du territoire, projet de réaménagement du musée national de l'Automobile - Collection Schlumpf, des musées et sites touristiques. L'offre d'hébergement (camping et auberge de jeunesse, relations avec les hôteliers) sera améliorée. La création d'une agence d'attractivité permettra de promouvoir l'action de l'office du tourisme et des congrès, de valoriser les grands événements sur tout le territoire et de définir une marque territoriale.



L'agence d'attractivité qui repose sur un partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie aura également pour mission d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire. Elle aura un rôle moteur pour accueillir les nouveaux talents, attirer des tournages de films et de séries au sein de l'agglomération. m2A va renforcer l'attractivité des parcs touristiques du territoire : parc zoologique et botanique, Parc du Petit Prince. Le parc des expositions, véritable atout et vitrine des activités de m2A, va développer les salons novateurs et le tourisme d'affaires, de même que le Centre de Conférences de la SIM en cours d'achèvement.

### **4.3. Un territoire solidaire au service de tous ses habitants**

Mulhouse Alsace Agglomération promeut le sport pour tous, à travers notamment le déploiement des dispositifs « aisance aquatique » et « savoir nager », la mise en œuvre d'un plan piscines prévoyant la restauration et la création de bassins pour tendre à l'équilibre de l'offre sur le territoire. Priorité sera donnée à la bonne gestion et à l'amélioration de tous les équipements sportifs pour favoriser l'accès au sport pour toute la population. Le sport de haut-niveau, vecteur d'image, sera également développé à travers les actions du centre sportif régional Alsace et du Mulhouse Olympic Natation. La labellisation de m2A et des communes en tant que centre de préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024 participera à cette valorisation du sport de haut-niveau et du territoire, tout comme le soutien de l'équipe féminine de volley (mise à disposition du Palais des Sports), et à l'équipe de hockey des Scorpions (Patinoire).

A destination de l'enfance et de la petite-enfance, m2A va poursuivre le développement d'activités artistiques, sportives, éco-citoyennes et pédagogiques.

Les capacités d'accueil des structures périscolaires vont être augmentées et les structures intégreront au quotidien le programme le « bien manger » en favorisant les produits sains et locaux au sein des services de restauration. L'Aventure Citoyenne réalisée en partenariat avec de nombreux acteurs (Justice, police nationale, gendarmerie nationale, police municipale, SIS, avocats, Maisons de justice et du droit de Mulhouse et Colmar, ligue de l'enseignement, Centre d'initiation à la nature et à l'environnement, Agence locale de maîtrise de l'énergie, Syndicat intercommunal à vocation multiple, Kalivie, Les petits débrouillards, Sahel vert, Artisans du monde) va accompagner chaque année, plus de 600 enfants de CE2 au CM2 dans un apprentissage de la citoyenneté, dans le cadre de l'école. Les services à la population comme le bibliobus seront renforcés pour que la culture soit diffusée à tout le territoire. À travers la carte « Pass'Temps » mais aussi les aides au maintien à domicile des seniors, m2A va accompagner les seniors et les aider à rompre l'isolement.

Une politique territoriale de santé sera déployée.

L'insertion des personnes handicapées et l'accessibilité des établissements publics est une autre priorité de m2A.

En matière de cohésion sociale, m2A va continuer à s'impliquer dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Le suivi de ce plan triennal a pour objectif d'agir en amont et de diminuer les faits de délinquance observés sur le territoire. Il définit les objectifs de travail du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. m2A va agir en matière de prévention (addictions, sécurité routière) et poursuivre son partenariat avec la maison de la justice et du droit.

Des actions pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes seront menées.

L'implication citoyenne va être renforcée à travers la généralisation des journées citoyennes sur le territoire, la saisine du conseil de développement (saisine citoyenne) mais aussi la mise en place d'un conseil participatif sur le climat.

La solidarité envers les habitants se traduit à travers les actions de m2A visant à un habitat de qualité pour tous : programme local de l'habitat, ANRU, aides à la pierre, rénovation des copropriétés, lutte contre l'habitat indigne, réhabilitation de l'habitat ancien, le développement de l'habitat social et la rénovation des aires de gens du voyage.

#### **4.4. Un territoire d'équilibre et de coopération**

Mulhouse Alsace Agglomération est aussi un territoire d'équilibre de coopération et de soutien aux communes. Elle joue un rôle permanent d'appui aux communes (assistance technique, gestion des fonds de concours, recherche de subventions). La mutualisation et la collaboration entre m2A et les communes sont privilégiées à travers les services communs (management du risque numérique) et l'engagement de la direction du développement intercommunal qui sera chargée notamment de superviser le projet de numérisation des services rendus à la population, d'harmonisation et de simplification d'accès.

La plateforme e-services offrira un bouquet de services en ligne (inscription scolaire, urbanisme, carte senior, etc.) pour promouvoir l'attractivité du territoire et la qualité du service rendu à l'utilisateur. Le déploiement de la fibre et de la couverture mobile sera finalisé sur tout le territoire.

Pour encourager les projets environnementaux des communes, un fonds de soutien sera dédié aux initiatives émergentes. Mulhouse Alsace Agglomération a su fédérer. Elle a été à l'initiative des rencontres trimestrielles entre tous les présidents d'EPCI du Haut-Rhin. En mars 2019, m2A a signé avec 10 autres EPCI, le contrat « Territoire d'Industrie Sud Alsace », programme qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Cette initiative vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention relevant aussi bien de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Mulhouse Alsace Agglomération est un territoire affirmé en Sud Alsace et en Europe. Elle appartient au pôle métropolitain, qui regroupe plus de la moitié de la population alsacienne (Eurométropole de Strasbourg, Colmar Agglomération, Communauté d'agglomération de Haguenau, Saint-Louis Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération). Son empreinte territoriale est reconnue et les partenariats avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) sont importants. Mulhouse Alsace Agglomération est membre du comité de pilotage Post-Fessenheim et accompagne la CeA dans le suivi du projet de territoire de Fessenheim.

Le développement des coopérations transfrontalières est encouragé dans tous les domaines: économie (relations avec les chambres de commerces allemandes et suisse), recherche (campus européen EUCOR), culture (Landesgartenschau). Mulhouse Alsace Agglomération favorise les partenariats transfrontaliers autour des dynamiques de transports ferroviaires, fluviaux, aéroportuaires et la promotion des mobilités douces. Le projet de la maison du Territoire, implantée à Sausheim, qui regroupera en un même lieu, accessible aux mobilités décarbonées, les acteurs économiques du territoire (CCI, Chambre des métiers, Fédération du bâtiment, chambre d'agriculture, CPME, B+T Group, etc.) et les acteurs institutionnels (CeA, m2A, Grand E-nov Plus, Adira, etc) illustre l'ambition de m2A et son rôle fédérateur sur le territoire.

## **ARTICLE 5 : L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AUX COTES DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**

### **5.1. Offrir une ingénierie de qualité**

Agir au cœur des territoires c'est l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace par la mobilisation de son ingénierie interne au moyen d'équipes pluridisciplinaires au plus près des besoins, aux côtés des Communes et des intercommunalités.

C'est ainsi que Mulhouse Alsace Agglomération peut bénéficier d'un accompagnement par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction des moyens disponibles (ingénierie interne), tant pour les gestions de crises que la conduite de projets avec la mobilisation d'une offre de prestations solides, pluridisciplinaires dans des domaines variés (habitat, voirie et circulations douces, petite enfance, emploi, lutte contre la précarité, lecture publique, recherche des financements européens...).

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'ingénierie vise également à favoriser, au titre de la solidarité territoriale, l'accès de tous les Alsaciens à une prestation de développement, d'aménagement et d'urbanisme de qualité.

La Collectivité européenne d'Alsace, au-delà de ses agents, a créé et anime le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), fort de 20 structures partenaires et auquel elle contribue à hauteur de 15 M€ sur la période 2022-2023, dont les membres répondent à des demandes particulières, nécessitant une expertise pointue.

Ainsi, ce réseau apporte un accompagnement spécifique (dans des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...) aux acteurs des territoires.

La porte d'entrée unique du réseau d'ingénierie est l'équipe d'animation territoriale qui a pour mission de mettre en mouvement les acteurs nécessaires à la conception et à la réalisation des projets dans des domaines variés :

- Dans le domaine de l'ingénierie publique : Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) ; Agence Départementale et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ATD Alsace) ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ; Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) ; Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT Sud-Alsace) ;
- Dans le domaine du foncier et de l'habitat : Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) ; Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL 67 et ADIL 68) ; Alsace Habitat (AH) ; Habitats de Haute-Alsace (HHA) ;
- Dans le domaine du patrimoine : Alsace Archéologie ;
- Dans le domaine du tourisme : Alsace Destination Tourisme (ADT) ;
- Dans le domaine de l'eau : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ; Rivières de Haute Alsace (RHA) ;
- Dans le domaine du développement économique : Agence de Développement d'Alsace (ADIRA).

### **5.2. La présence et l'intervention au quotidien de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'agglomération dans le cadre de ses domaines d'intervention**

Sur Mulhouse Alsace Agglomération, 688 agents de la Collectivité européenne d'Alsace contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques.

Plus de 113,4 millions d'euros ont été engagés par la Collectivité européenne d'Alsace sur Mulhouse Alsace Agglomération en 2022 déclinés de la façon suivante :

- Autonomie : 34,63 M€
- Aide Sociale à l'Enfance : 38,11 M€
- Éducation : 16,99 M€
- Insertion, logement et emploi : 3,86 M€
- Attractivité territoires : 3,27 M€
- Infrastructures : 11,53 M€
- Administration gestion des services : 0,50 M€
- Culture et patrimoine : 1,77 M€
- Sport et jeunesse : 0,71 M€
- Protection maternelle et infantile : 0,56 M€
- Habitat : 0,26 M€
- Action sociale de proximité : 0,40 M€
- Attractivité Europe Transfrontalier : 0,64 M€
- Environnement : 0,17 M€
- SDIS / 6,7 M€

En complément de ces montants, s'ajoutent les fonds spécifiques consacrés au financement des projets locaux (Communes, EPCI, tiers), pour un montant annuel moyen de 7,2 M€ par an sur la période de contractualisation 2022/2025, grâce au Fonds de Solidarité Territorial, au Fonds Communal Alsace et au Fonds Attractivité Alsace.

### **5.3. Une délégation territoriale comme interlocutrice privilégiée des partenaires et acteurs locaux**

L'organisation politique et administrative de la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur 7 territoires, chacun de ces territoires disposant d'une délégation territoriale qui comprend une instance démocratique décentralisée – la commission territoriale – et une équipe dédiée à l'animation du territoire.

Le territoire Agglomération de Mulhouse est calqué sur les limites de l'EPCI Mulhouse Agglomération Alsace.

Il comprend 7 cantons. Chacun des 14 Conseillers d'Alsace du territoire, comme chacun des experts de la délégation territoriale, sont des interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux. Ces derniers, coordonnés par un délégué en charge du territoire, accompagnent la mise en œuvre des projets. Ils font jouer les interactions entre les différents politiques organisées dans le territoire. Ils font valoir les spécificités et dynamiques territoriales pour adapter les projets et les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace aux besoins du territoire et ainsi optimiser leur impact. Ils relaient également auprès des partenaires l'ensemble des services ou dispositifs de soutien, en conseil ou financement.

### **5.4. Des politiques et projets d'intérêts partagés signalés dans le territoire**

Au-delà des différents dispositifs propres à la contractualisation pour soutenir les projets portés par m2A, la Collectivité européenne d'Alsace se mobilise pleinement afin de déployer des politiques et de porter des projets d'intérêts partagés sous sa maîtrise d'ouvrage sur l'agglomération ou dans des cadres partenariaux spécifiques.

#### **5.4.1 Pour les Solidarités**

Au-delà des prestations qui relèvent de ses compétences, Revenu de Solidarité Active (rSa), Allocation Personnalisée Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap

(PCH), aide sociale, MAIA, Prévention Maternelle Infantile (PMI), la Collectivité européenne d'Alsace propose, en proximité, à tout alsacien qui serait confronté à une difficulté, des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement.

Sur l'agglomération hors Mulhouse – qui dispose de deux grands espaces de solidarité Doller et Drouot -, les agents se répartissent sur 9 grands lieux d'accueil : 2 à Wittenheim, Wittelsheim, Kingersheim, Pfastatt, Lutterbach, Illzach, Riedisheim et Rixheim. Ils sont mobilisés autour de l'accès aux droits, le suivi des futures mamans et des jeunes enfants, la protection de l'enfance, la vulnérabilité des adultes, l'accompagnement des personnes dans tous les domaines de la vie et permanences.

Ainsi, en 2022, dans le cadre d'un service public alsacien toujours plus renforcé, hors APA et RSA, ce sont près de 90 000 accueils (physiques ou téléphoniques) qui ont été effectués par les agents sur m2A, dont 43 000 pour les Espaces Solidarités de la couronne mulhousienne.

Pour rappel, les dépenses liées aux Solidarités dans le territoire sur la dernière année représentent un montant total de près de 67,5 M€ (hors versement RSA) dont 34,63 M€ au bénéfice des séniors, de l'autonomie et du handicap (l'agglomération compte 19 établissements liés à l'autonomie - EHPAD).

- **Des investissements prioritaires pour les Solidarités**

- **Pour la petite enfance**

Compétence communautaire, l'accueil en périscolaire compte parmi les premières priorités de M2A. Levier facilitateur pour l'accès à l'emploi des parents, il contribue à l'attractivité du territoire. La forte demande témoigne ainsi des besoins exprimés par les familles.

L'agglomération concentre 1/3 des établissements d'accueil des jeunes enfants du Haut-Rhin, 118 écoles maternelles, 89 écoles élémentaires et accueille 6 enfants sur 10 du territoire dans ses périscolaires.

Au titre des solidarités, et afin d'en faciliter l'accès, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à soutenir au titre du Fonds d'Attractivité Alsace le financement de travaux pour la création ou l'agrandissement de périscolaires. Les projets fléchés sur la période 2022/2025 sont précisés dans le tableau joint en annexe à la convention de partenariat.

- **Dans les Espaces de Solidarité, pour une haute qualité de service**

En couronne, la Collectivité européenne d'Alsace prévoit sur la mandature la relocalisation d'Espaces de Solidarité qui ne répondent plus aux attendus du Service Public Alsacien. L'objectif de la Collectivité est de déployer une haute qualité de service aux habitants et de garantir le meilleur environnement de travail aux agents. Le programme d'investissement évalué à hauteur de 6 M€ dans le PPI de la mandature intègre les opérations suivantes :

- la relocalisation de l'Espace Solidarité de Wittelsheim (programme neuf) ;
- la relocalisation de l'Espace Solidarité de Lutterbach (immeuble réhabilité) ;
- le regroupement sur Wittenheim centre des espaces de solidarité aujourd'hui positionnés dans la commune rue du Bourg et rue de Gascogne et à Kingersheim ;

- Dans les mêmes objectifs, sur Mulhouse, la Collectivité européenne d'Alsace prévoit sur la mandature la réhabilitation lourde ou reconstruction in situ de l'Espace de Solidarité Doller, situé rue de Pfastatt à Mulhouse. Le bâtiment pourrait accueillir après travaux près de 150 agents. Une enveloppe de 7,3 Millions d'Euros est inscrite au PPI pour permettre sa transformation, avec une attention toute particulière portée sur le volet thermique. Le projet doit également s'accompagner de permanences dans les quartiers auprès des populations les plus fragiles ;
- Le second Espace solidarité qui se situe dans le quartier Drouot de la Ville de Mulhouse a bénéficié en 2023 d'un programme de travaux à hauteur de 340 000 euros.

- **3 démarches exemplaires dans le territoire**

- **Le Laboratoire de lutte contre la pauvreté**

Cette démarche innovante répond à la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace de développer un cadre d'observation, d'expérimentation et d'évaluation pour apporter des réponses toujours plus efficaces à la lutte contre la pauvreté.

Le laboratoire se caractérise notamment par des actions très ciblées sur des cohortes réduites de bénéficiaires et un secteur géographique défini afin d'en évaluer objectivement les impacts.

Cette structure expérimentale est un outil ayant vocation à soutenir l'émergence d'initiatives innovantes permettant de prévenir et lutter contre la pauvreté dans toutes ses dimensions (accès aux droits, à l'éducation, à l'aide à la parentalité, à la culture et au sport, au logement, à la maîtrise de la langue française...) par le renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

Initier de manière très opérationnelle dans le territoire, sur le canton de Mulhouse 2, le Laboratoire est un projet d'intérêt pour toute l'Alsace qui ne se limite pas ainsi aux seuls situations de pauvreté observées sur le secteur mais prend en compte l'ensemble des phénomènes de paupérisation à l'échelle du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, en zones urbaines comme dans les espaces ruraux.

- **Le Développement Social Intégré (DSI)**

Reposant sur des articulations renforcées entre les services de la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse dans une logique d'intégration, le DSI répond à la nécessité d'adapter les politiques d'action sociale aux problématiques spécifiques du territoire mulhousien :

- Faire face à l'accroissement et à la complexité des questions sociales ;
- Créer un nouvel espace d'innovation et de construction conjointe de l'action sociale et médico-sociale sur le territoire mulhousien ;
- Renforcer et organiser la cohérence et les complémentarités des interventions sociales et médico-sociales ;
- Préciser le sens du travail social dans un cadre partenarial pour les équipes de la CeA et de la Ville de MULHOUSE.

Mis en place depuis 2010, ce projet volontariste est formalisé dans une convention de partenariat, sans engagement financier direct.

A la faveur de ce partenariat, des actions ont vu le jour dans plusieurs domaines (insertion, action sociale de proximité, enfance, logement ... et au titre de la culture commune) et sous diverses formes (protocoles organisationnels, actions collectives, guides pratiques, journées d'information, expérimentations, projets ponctuels ...).

La Collectivité Européenne d'Alsace affirme sa volonté de poursuivre le Développement Social Intégré. Dans cette perspective, un nouveau modèle sera proposé en 2024.

#### o **Le Contrat Local de Santé**

Déjà mis en place sur la ville centre, et en projet à l'échelle de m2A, le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation innovant permettant de fédérer les acteurs de territoire, les institutionnels et les habitants autour d'une stratégie de santé élaborée collectivement et adaptée aux besoins locaux. En prenant en compte l'ensemble des déterminants de santé et grâce à sa forte dynamique partenariale, il vise la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé sur le territoire de la Ville de Mulhouse.

A ce titre, la Collectivité Européenne d'Alsace est mobilisée comme partenaire de premier plan du Contrat Local de Santé de Mulhouse et participe pleinement à la construction, validation et mise en œuvre contexte du troisième CLS.

Dans ce cadre partenarial renouvelé, la Collectivité Européenne d'Alsace s'engage plus particulièrement à prioriser ses financements sur les fiches actions suivantes :

- La Maison des 1 000 premiers jours, l'unité mobile de prévention<sup>1</sup> et de dépistage (financement du mammographe et d'une part du camion), changer de regard sur la santé mentale et donner le pouvoir et la possibilité de réagir chez les collégiens ;
- Sensibiliser à la santé environnement, promouvoir le sport santé à Mulhouse autour d'un projet de Maison Sport Santé, dont l'objectif serait d'accompagner les parents d'adolescents sur les changements de comportements dus à l'adolescence, de prévenir et d'accompagner la perte d'autonomie, de diagnostiquer et sensibiliser sur l'adaptation des logements pour prévenir la perte d'autonomie, de créer une consultation innovante d'accès aux soins, de favoriser l'attractivité du territoire et l'installation des professionnels de santé.

Les financements seront précisés et consolidés après étude des projets finalisés et en fonction des crédits disponibles.

---

<sup>1</sup> Délibération n°2023-9-3-6 du 13 novembre 2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

## 5.4.2 – Pour la réussite éducative et l'épanouissement de la jeunesse

La Collectivité européenne d'Alsace, 2<sup>ème</sup> collectivité de France par le nombre de collèges publics, fait de la réussite éducative une toute première priorité et déploie son action autour de trois axes majeurs :

- le développement d'éco-collèges, en faisant de la transition écologique une priorité d'action ;
- le déploiement fort d'actions éducatives pour faire de nos collégiens des adultes responsables et engagés ;
- la réalisation de chantiers d'ambition : numérique éducatif, restauration, mixité sociale... marqueurs d'une politique distinctive sur le plan national.

### • Des équipes mobilisées au quotidien

Parallèlement aux opérations d'investissement, une attention toute particulière est portée au bon fonctionnement quotidien des 21 collèges du territoire grâce à la mobilisation de plus de 150 Agents Techniques de la Collectivité Européenne d'Alsace. Aux côtés des communautés éducatives, les ATC veillent à offrir aux collégiens le meilleur environnement de travail et de vie collective au sein de chacun des établissements.

### • Un programme d'investissement ambitieux

Fort de près de 11 000 collégiens, le territoire fait l'objet d'un programme d'investissement particulièrement ambitieux qui comprend sur la période 2022-2030 des travaux de restructuration dans 9 collèges ainsi qu'un projet de construction d'un nouvel établissement. Les programmes de travaux déjà réalisés ou inscrits au PPI sur la mandature concernent les établissements suivants :

#### ○ **A Mulhouse**

- Le Collège Kennedy 15,7 M€ (terminé) ;
- Le Collège St Exupéry 14,2 M€ (en cours) ;
- Le Collège Villon 22,19 M€ sur exercices 2024/2026 ;
- Le Collège Wolf 3 M€ sur exercices 2024/2026 ;
- Le Collège Jean Macé 600 K€ sur exercice 2023 ;
- La construction du 8<sup>ème</sup> Collège sur le site de Dollfus-Mieg et Compagnie (DMC) 24 M€ en 2029.

#### ○ **En couronne**

- Le Collège Pfastatt Maurice Kraft 10,5 M€ sur exercices 2026/2028 ;
- Le Collège Péguy Wittenheim 8,8 M€ sur exercices 2028/2030 ;
- Le Collège du Nonnenbruch à Lutterbach 1,02 M€ sur exercice 2030 ;
- Le Collège Rixheim 7,1 M€ sur exercice 2030.



- **Sport : des investissements prioritaires pour la modernisation ou le développement des équipements**

La Collectivité européenne d'Alsace priorise ses aides à l'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace ou du Fonds Communal d'Alsace en faveur des équipements sportifs utilisés par les collégiens (gymnases, stades, piscines) ou pour la modernisation et le développement des grands équipements sportifs de rayonnement régional. Ainsi en accompagnement des programmes de travaux entrepris pour la modernisation des collèges, la Collectivité européenne d'Alsace prévoit de soutenir au titre du Fonds d'Attractivité Alsace les investissements suivants portés par les communes du territoire. Entre autres équipements précisés dans le tableau en annexe de la convention :

- la démolition/reconstruction du gymnase Euronef à Mulhouse (collège Villon) ;
- la transformation de la Halle aux Cantons en gymnase à Mulhouse dans le cadre de la réalisation du 8<sup>ème</sup> collège sur le site DMC ;
- à Rixheim, la rénovation du COSEC et du gymnase Saint-Jean ;
- la réalisation de la cité des sports à Illzach.

Équipement phare de l'agglomération, le Centre sportif régional Alsace (CSRA) bénéficie également d'un soutien renouvelé de la Collectivité européenne d'Alsace à travers une convention triennale qui prévoit une aide annuelle de 432 000 euros en fonctionnement et 100 000 en investissement.

Grâce à cet engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace, le projet de développement du CSRA se poursuit autour de 3 axes :

- un centre d'entraînement pour les sportifs, de l'amateur au haut niveau ;
- un centre d'expertise avec notamment un plateau médical de pointe ;
- un centre d'accueil pour le mouvement sportif, des événements, la Maison Sport-santé...

Il est à noter que la Collectivité européenne d'Alsace et m2A vont signer une nouvelle convention concernant le CSRA qui a été délibérée lors de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'octobre 2023 pour une période de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

### **5.4.3 - Pour les mobilités douces et la qualité des infrastructures routières**

Le réseau routier départemental sur le territoire Agglomération de Mulhouse sur structure autour des autoroutes A36 et A35, du réseau de 2x2 voies pour un linéaire de 75km, et des routes bidirectionnelles pour un linéaire de 385km, ainsi que de 3 Eurovéloroutes.

Pour entretenir, exploiter et moderniser ce réseau 3 services sont à l'œuvre :

- **Le Service Autoroutier** avec son Centre d'entretien et d'intervention autoroutier (CEIA) basé à Rixheim et dédié aux autoroutes, et un second à Sultz dédié au réseau 2x2 voies jusqu'en entrée de Mulhouse. Il comprend un

effectif total de 40 agents, dont plus de la moitié est mobilisée quotidiennement sur Mulhouse et son agglomération.

- **Le service routier de Mulhouse** dédié aux routes bidirectionnelles et pistes cyclables avec son Centre d'Entretien et d'Intervention basé également à Rixheim et qui gère la majeure partie du réseau sur M2A. Il comprend un effectif total de 66 agents, dont presque la moitié est mobilisée pour le territoire.
- **Le service Ingénierie de Brunstatt** (travaux neufs pôle Sud) dédié principalement aux grandes opérations d'investissements. Il comprend un effectif total de 21 agents.

- **De grands projets pour fluidifier et sécuriser les mobilités**

La Collectivité Européenne d'Alsace fait de l'amélioration des mobilités l'un des 3 enjeux forts pour le territoire et engage à ce titre des programmes d'investissement de premier niveau.

Au titre des grandes infrastructures et projets « routes et mobilités » d'intérêts partagés, on peut notamment relever comme grands dossiers :

- **L'aménagement de l'échangeur de la Mertzau**

Le Parc des Expositions, le Musée National de l'automobile souffrent d'une accessibilité défaillante depuis ou vers l'A36, entraînant des problèmes de congestion lors des tranches horaires de pointes avec une situation proche de la saturation sur certaines voiries majeures de Mulhouse.

L'opération projetée vise à transformer l'échangeur de la Mertzau pour améliorer la desserte de l'ensemble de ce secteur.

L'opération est estimée à ce stade à hauteur de 14 M€ HT pour ce qui concerne l'aménagement de l'échangeur à lunettes ; solution privilégiée par les partenaires.

Le financement est sollicité aujourd'hui dans le futur CPER mobilités comme suit :

- m2A - 3 M€
- CeA - 3 M€
- Etat - 3 M€ + 2 M€ pour l'aménagement de deux bassins de rétention
- Région Grand Est - 3 M€

- **La Sécurisation du Carrefour du Château d'Eau par l'implantation d'une passerelle cyclable**

Le carrefour château d'eau, situé à la croisée de la voie rapide de la RD430 à 2x2 voies et de l'axe Kingsheim/Wittenheim – Mulhouse (RD20) coupe la zone urbaine en deux. C'est un carrefour routier très important qui assure notamment la liaison des modes doux. Cependant il ne permet pas d'assurer la sécurité des usagers les plus vulnérables. Pour y remédier, le projet prévoit la création d'une passerelle réservée au mode doux, la reconfiguration du carrefour et la création d'une 3<sup>ème</sup> voie entre le Kaligone et le Château d'eau. Le début des travaux est programmé sur 2025. Le coût estimatif s'élève à hauteur de 2,6 M€.

#### ○ **Requalification de l'ancienne plateforme douanière à Ottmarsheim**

Le réaménagement de la plateforme douanière d'Ottmarsheim est un projet attendu de longue date porté initialement par l'Etat, jusqu'au transfert des Routes Nationales et Autoroutes à la Collectivité européenne d'Alsace. Il comprend un volet propre aux services à apporter aux usagers de l'A36, VL et PL.

La Collectivité européenne d'Alsace conduit le projet de transformation de l'ancienne plateforme en pleine concertation avec les partenaires locaux, m2A et commune d'Ottmarsheim. Le projet prend en compte le développement d'une nouvelle zone d'activités au nord de la plateforme.

La Collectivité européenne d'Alsace a aujourd'hui précisé les grands principes qui guident le projet d'aménagement, à savoir :

- la mise aux normes et la sécurisation des bretelles d'accès
- l'aménagement d'une aire de services en libre accès pour les VL et PL
- la réalisation d'une zone de stationnement payante et sécurisée pour PL (deux fois 150 places de part et d'autre de l'A36) avec une offre de services pour les chauffeurs (espace de repos, restauration, mix énergies – hydrogène, charge électrique...)
- la promotion du territoire, en entrée Alsace et France
- l'implantation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques

#### ○ **Les projets de proximité**

Les projets routiers de proximité – routes et pistes cyclables - répondent à des enjeux de mobilité et de sécurité avec une portée plus locale. Ils sont classés et priorisés au PPI de la mandature.

Selon les spécificités du projet, les intérêts partagés et la qualité de l'initiateur du programme de travaux (demandeur), le financement de l'opération peut s'établir selon trois niveaux : 100 % par la Collectivité européenne d'Alsace, 80% par la Collectivité européenne d'Alsace et 20% par le bloc local, 20% par la Collectivité européenne d'Alsace et 80% par le bloc local. On peut relever au PPI les projets suivants :

- Modernisation RD430 – Echangeur Nonnenbruch
- Modernisation RD430 – Echangeur RD2
- Itinéraire cyclable Habsheim - Schlierbach
- Giratoire Brunstatt-Didenheim RD433/RD8BIS I
- Accès usine Stellantis (voir projet global ci-après dans la convention)
- Itinéraire cyclable Pulversheim-ZA de la Thur avec requalification de la RD429
- Carrefour Linda RD108/RD52
- Réaménagement de la RD66 cité de l'habitat à Lutterbach
- Modernisation RD430 : Echangeur RD44 Ungersheim
- Sécurisation de l'échangeur RD55/RD201 à Baldersheim
- Itinéraire cyclable Berrwiller - Bollwiller

#### **5.4.4 - Pour l'aménagement et l'attractivité du territoire**

En compétence directe ou à travers les contributions de ses agences partenaires (réseau RITA notamment), la Collectivité européenne d'Alsace est un acteur de premier plan en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire. Parmi les grands projets qui bénéficient de l'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace, on peut notamment citer :

- **Le Contrat de Canal du Rhône au Rhin branche sud**

Le Canal du Rhône au Rhin compte parmi les grands équipements du territoire à vocation touristique. Il traverse le territoire de l'agglomération d'est en ouest et la Mulhouse qui dispose d'un port de plaisance à proximité immédiate de la gare.

Le Contrat de Canal du Rhône au Rhin branche sud <sup>2</sup> vise à formaliser les relations entre les partenaires sur le maintien de la navigabilité « niveau plaisance » afin d'en augmenter le trafic et d'en accélérer le développement touristique.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent dans un contrat de canal ayant comme objectif de permettre de consolider et de développer l'attractivité du périmètre de cet itinéraire touristique comme une destination européenne. Il s'agit donc de développer des actions qui s'inscriront dans une politique partagée et coordonnée de valorisation, de promotion et de gestion de l'itinéraire et de maintien en l'état de ses équipements structurants (dont l'Eurovéloroute), en cohérence avec la stratégie définie.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité participer au financement des travaux et projets connexes à l'infrastructure :

- d'une part en participant au programme d'investissement pour maintenir la navigabilité à hauteur de 800 K€ sur 10 ans.
- d'autre part en participant au financement des projets de développement touristique locaux via les dispositifs spécifiques à chaque projet (Fonds Attractivité Alsace, AMI tourisme local...)

- **La transformation du site Stellantis**

Le groupe Stellantis a engagé depuis plusieurs années une stratégie nationale de modernisation et de réduction des coûts sur ses différents sites industriels afin de renforcer leur compétitivité, notamment au travers de compactage des usines.

Stellantis souhaite ainsi recomposer le foncier de son usine de Sausheim via la cession d'emprises situées au sud du site industriel, constituées de terrains et d'immobiliers vacants ou sous-utilisés.

Ce projet de cession s'inscrit dans une perspective plus vaste de réorganisation et de modernisation de l'usine qui vise à répondre aux enjeux de compétitivité et de décarbonation du site, dans un contexte de rupture technologique, lié au passage intégral du groupe Stellantis au véhicule électrique à l'horizon 2030.

Ce programme de transformation se déploie au travers de trois axes :

- Usine efficiente pour développer la performance du site,
- Usine vertueuse pour limiter l'impact énergétique et carbone de ses activités avec un objectif zéro émission en 2035,

---

<sup>2</sup> Délibération n°2023-9-7-1 du 13 novembre 2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

- Un critère d'excellence au sein des équipes pour l'amélioration de la qualité produit et le développement des savoir-faire.

Dans cette perspective, la Collectivité européenne d'Alsace est un partenaire actif du collectif des partenaires locaux et participe pleinement aux réflexions conduites avec Stellantis pour l'avenir du site.

Du point de vue des investissements, la Collectivité européenne d'Alsace est directement concernée par le réaménagement des accès routiers à l'usine (entrées est et ouest) et pour desservir d'une part le site Stellantis compacté, d'autre part la friche transformée en nouvelle zone d'activités.

La Collectivité européenne d'Alsace a par ailleurs contribué au financement d'une première étude stratégique portant sur le devenir du site via le Fonds d'Innovation Alsace et l'attribution d'une subvention de 30 000 euros.

#### **5.4.5. ALSABAIL – Pour une politique convergente sur l'immobilier d'entreprises**

La mise en place d'une stratégie en faveur de l'attractivité des territoires est une priorité majeure de la Collectivité européenne d'Alsace et s'inscrit dans une relation concertée avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques afin de créer une dynamique de développement durable.

Dans cet objectif, la Collectivité européenne d'Alsace assure auprès de ses territoires, pour accompagner leur développement, un rôle fédérateur autour d'une politique d'attractivité économique convergente sur l'immobilier d'entreprises.

L'immobilier d'entreprise est un aspect prépondérant du développement des territoires : c'est un investissement non délocalisable, qui permet d'améliorer et moderniser l'activité des entreprises. Les stratégies locales et l'engagement des pouvoirs publics restent donc majeurs et d'intérêt stratégique.

Aussi, dans le cadre d'une démarche partagée, m2A et la Collectivité européenne d'Alsace vont signer une convention de délégation à la Collectivité européenne d'Alsace de compétence partielle d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier pour les bâtiments-relais des entreprises.

Cet engagement fort en faveur de l'économie de proximité mobilisera la société d'économie mixte ALSABAIL (ALSACIENNE DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER) au bénéfice d'une économie durable et socialement responsable pour accompagner la résilience du territoire et de ses entreprises.

#### **5.4.6 - Pour l'environnement et le développement durable**

- **Education à l'environnement**

La Collectivité européenne d'Alsace, engagée fortement dans une politique d'éducation à l'environnement, accompagne financièrement 3 structures proposant des animations de sensibilisation à la nature et au développement durable :

- le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) du Moulin de Lutterbach à hauteur de 81 500 € en 2023. Ces actions ont pour objectif de mettre en valeur les sites ENS et proposer des activités nature aux publics prioritaires de la Collectivité (collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou encore situées en zones prioritaires). A Mulhouse, le CINE participe à la mise en œuvre d'actions spécifiques dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.
- le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, au titre du développement d'actions de sensibilisation à la conservation de la nature à hauteur de 22 800 € en 2023.
- L'écomusée d'Alsace, connu pour son patrimoine bâti, présente un patrimoine naturel riche, lieu propice à l'organisation d'animations d'éducation à l'environnement. La Collectivité européenne d'Alsace soutient son programme environnemental à hauteur de 26 600 € en 2023.

- **Rivières de Haute-Alsace**

La Collectivité européenne d'Alsace soutient le syndicat mixte « Rivières de Haute Alsace » dans la réalisation d'actions de renaturation des berges de l'Ill et de la Doller dans le cadre du programme de la Ville « Mulhouse Diagonales » qui permet de redécouvrir l'eau, élément naturel structurant le paysage mulhousien. RHA exploite également 7 micro-turbines (dont 2 sur le territoire intercommunal de m2A) situées sur le canal déclassé du Rhône au Rhin pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace.

- **Réseaux de chaleur**

Mulhouse Alsace Agglomération est précurseur dans le développement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables sur son territoire. Elle a ainsi développé un réseau de distribution de chaleur renouvelable dans plusieurs quartiers de la Ville de Mulhouse autour de la centrale thermique bois/gaz de l'Illberg. M2A s'est donnée comme objectif de déployer de nouveaux réseaux de chaleur en s'appuyant notamment sur des process de récupération de chaleur fatale développés sur les sites industriels implantés le long du Rhin. Un projet de réseau de transport de cette chaleur fatale donne lieu à la création d'une SEM à laquelle la Collectivité européenne d'Alsace pourrait contribuer en apport de fonds. A terme, un nouveau réseau de distribution de chaleur, connecté à la centrale thermique de l'Illberg pourra alimenter des quartiers d'habitat à vocation sociale ou encore des équipements publics comme des EHPAD, certains collèges ou des espaces de solidarités.

- **Mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE)**

M2A, située en territoire de vigilance, a engagé une réflexion pour la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions, pour améliorer la qualité de l'air et développer des solutions de mobilité active (renforcement des transports en commun, promotion des mobilités douces et développement de l'usage partagé de la voiture). Cette démarche s'appuie sur une large concertation initiée à l'échelle de l'ensemble du Haut-Rhin. La Collectivité européenne d'Alsace, cheffe de file en matière

de Routes est pleinement associée à la mise en œuvre du projet et à la détermination de différents scénarii. Elle apporte une expertise sur les voiries routes et autoroutes, le traitement des mobilités alternatives, ainsi que sur l'articulation avec le projet R-Pass. Elle apporte également son soutien financier pour la réalisation d'études nécessaires à la mise en place de la ZFE par l'activation du Fonds d'innovation Territoriale et le versement d'une subvention de 30 000 euros. Au global, il s'agit pour l'ensemble des partenaires de répondre aux enjeux durables, de transition énergétique, de cohésion sociale et de santé publique.

- **GERPLAN**

Mulhouse Alsace Agglomération est engagée dans la démarche GERPLAN depuis 2010. Cette politique, initiée par la Collectivité européenne d'Alsace a pour but de mobiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associatifs, institutionnels, habitants...), afin de répondre collectivement aux enjeux de transition écologique, agricole, paysagère, alimentaire et environnementale du territoire de l'agglomération. 130 actions ont ainsi été soutenues par la Collectivité depuis plus de 10 ans dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement pour un montant d'aide de près de 720 000 €. La Collectivité européenne d'Alsace prévoit de réinterroger le dispositif GERPLAN en 2024 afin de l'adapter aux nouvelles réalités environnementales.

- **Agriculture locale**

Mulhouse Alsace Agglomération soutient fortement son agriculture locale, notamment par la mise en œuvre d'un programme alimentaire territorial (PAT). Celui-ci vise à favoriser les circuits de proximité, développer des fermes urbaines et du maraîchage en agriculture durable et locale. La Collectivité européenne d'Alsace est partenaire technique du PAT et participe financièrement à certaines actions au travers du GERPLAN.

- **Espaces Naturels Sensibles**

La Collectivité européenne d'Alsace est pleinement investie dans sa mission de gestion, de préservation et de valorisation de cinq Espaces naturels sensibles, situés dans l'agglomération, dont elle est propriétaire. Cette compétence peut donner lieu à la délégation de son droit de préemption aux communes souhaitant avoir la maîtrise foncière de sites naturels préalablement identifiés sur leurs bans communaux. C'est le cas pour les communes d'Illzach, Habsheim, Rixheim, Riedisheim et Dietwiller, qui sont soutenues financièrement pour ces acquisitions foncières dans le cadre du GERPLAN.

#### **5.4.7 - Pour l'habitat**

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique ambitieuse en faveur de l'habitat en intervenant à la fois sur le parc privé et public. Mulhouse Alsace Agglomération étant délégataire des aides à la pierre, la Collectivité européenne d'Alsace l'accompagne techniquement et financièrement au titre de sa politique volontariste.

- La Collectivité européenne d'Alsace soutient ainsi financièrement la réhabilitation thermique des logements du parc public au titre de ses

engagements inscrits dans la convention ANRU-NPNRU ainsi qu'au titre d'une convention signée avec l'association territoriale des organismes de logement social en Alsace (AREAL), la Banque des territoires et l'Eurométropole de Strasbourg, afin de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et de créer une offre de logements à loyer maîtrisé. En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi engagé 267 100 € dans l'agglomération pour la réalisation de 5 opérations portées par 4 bailleurs sociaux, ayant permis la rénovation énergétique de 159 logements. La nouvelle stratégie habitat mise en œuvre en 2024 proposera de poursuivre les actions au titre de la réhabilitation thermique de la convention NPNRU.

- La Collectivité européenne d'Alsace a également mis en place un dispositif financier incitatif en direction du parc privé, intitulé « Fonds Alsace Rénov' » pour des réhabilitations de logements, afin de lutter contre l'habitat indigne. Elle est aussi engagée dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement (OPAH-RU) Fonderie de Mulhouse et cofinance le Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique porté par l'agglomération. Pour ces trois programmes, la Collectivité européenne a apporté en 2022 une aide aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs réalisant des travaux d'économie d'énergie. Elle a ainsi soutenu 25 dossiers à hauteur de 40 500 €. La nouvelle stratégie habitat proposera également de poursuivre le Fonds Alsace Rénov' pour amplifier la rénovation énergétique des passoires thermiques.
- La réhabilitation de copropriétés fragiles ou en difficulté en secteur Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou en frange de QPV, engagées dans un programme de rénovation financée par les aides de l'ANAH est un autre axe prioritaire de la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace. A Mulhouse, la Collectivité européenne d'Alsace est ainsi signataire de trois conventions de Plans de Sauvegarde (PDS). Elle peut intervenir financièrement sur les programmes de travaux des copropriétés concernées, à savoir les copropriétés Peupliers Camus, Delacroix et Diamant Noir à Mulhouse et Forêt 1 et Forêt 2 à Wittenheim. Il sera proposé, dans la nouvelle stratégie habitat, que ces copropriétés émargent au dispositif Fonds Alsace Rénov'.

En complément des aides aux travaux, la Collectivité européenne d'Alsace intervient au titre du Fonds de Solidarité Logement sur les impayés de charges de copropriété pour les propriétaires occupants dans une copropriété sous Plan de Sauvegarde.

D'autres dispositifs sont également à disposition pour :

- L'aide Fonds de Solidarité Logement (FSL68) : énergie, eau, téléphonie, internet
- L'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées : le Fonds ADL (Adaptation du Logement).



#### **5.4.8 - Pour la coopération transfrontalière**

La Collectivité européenne d'Alsace est cheffe de file dans le domaine de la coopération transfrontalière avec des projets dans les domaines de la santé, des transports, de l'aménagement du territoire et des énergies. La coopération transfrontalière est l'un des socles de la Collectivité européenne d'Alsace. Adopté à l'unanimité par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 8 décembre 2022, le schéma alsacien de coopération transfrontalière a été élaboré en lien avec ses partenaires français allemands et suisses.

Il traduit une volonté de se réunir autour d'intérêts historiques, culturels et linguistiques partagés par sa situation géographique. Il met en avant des projets promouvant une haute qualité de vie pour les citoyens rhénans face aux enjeux qui ne s'arrêtent pas aux frontières : climat, protection de l'environnement, risques sanitaires...

L'ambition première de ce schéma est de satisfaire les besoins fondamentaux des habitants, comme se chauffer, se nourrir, se déplacer... tout en faisant du Rhin supérieur une vitrine à l'international caractérisé par une haute qualité de vie.

La Collectivité européenne d'Alsace participe au financement de structures de coopération transfrontalière qui œuvrent au bien vivre ensemble sur le territoire mulhousien comme l'Eurodistrict Région de Freiburg, centre et sud Alsace qui devient Eurodistrict Eurhena.

Cette instance de co-actions transrhénanes créée en tant que structure en 2020 par 9 collectivités allemandes et françaises a pour vocation de développer des projets, des réseaux et des échanges et une visibilité d'écosystèmes citoyens, culturels, économiques, sportifs, naturels en mouvement de part et d'autre du Rhin.

#### **5.4.9 - Pour le bilinguisme**

Grande cause alsacienne, l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace, définie comme la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique), constitue un enjeu politique majeur de la Collectivité européenne d'Alsace.

La stratégie de la Collectivité européenne d'Alsace décline une constante - construire la nouvelle politique à partir des territoires - et s'appuie sur quatre grands piliers :

- s'inscrire dans une dimension transfrontalière et faire de l'immersion un puissant levier d'apprentissage
- Œuvrer pour la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace pour rassembler, mutualiser et donner de la cohérence d'animation et de structuration dans les secteurs stratégiques où l'intervention publique s'avérera décisive
- initier une politique volontariste en direction des plus jeunes, le temps périscolaire et extrascolaire étant privilégié, ainsi que l'accueil de la petite enfance, individuel et collectif
- renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public, créer un environnement plurilingue

Sur un plan très opérationnel, la politique en faveur du bilinguisme se traduit par exemple par la mise en place ou le financement d'actions dans les territoires telles que « les mercredis de l'alsacien - Mittwoch uff Elsässisch », d'animations théâtrales ou musicales proposées en allemand ou en dialecte alsacien dans les collèges bilingues publics et privés du territoire. Elle inclut également un soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine.

#### **5.4.10 - Pour la culture**

La Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition de déployer des politiques culturelles comme vecteurs de cohésion sociale et territoriale, en soutenant le rayonnement de l'Alsace.

A travers la montée en charge et le déploiement de ses différentes politiques culturelles, la Collectivité européenne d'Alsace se donne pour principaux objectifs de :

- promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité ;
- développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles ;
- soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel ;
- favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain ;
- préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional ;
- développer la culture scientifique et technique.

S'agissant du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération, on peut tout particulièrement relever comme axes prioritaires

- **Porter une attention toute particulière au patrimoine alsacien**

La Collectivité européenne d'Alsace est consciente que le patrimoine alsacien est un enjeu majeur d'attractivité des territoires et souhaite accompagner les porteurs de projet dans l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine emblématique de l'Alsace. Elle le fait à travers son Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace<sup>3</sup> pour des projets d'envergure pour lesquels l'intervention d'entreprises spécialisées est nécessaire ; mais aussi par le soutien aux associations de veilleurs du patrimoine pour des projets associatifs inscrits dans la durée et mobilisant des chantiers de bénévoles

A ce titre, un premier inventaire de biens a été identifié sur Mulhouse pour lesquels la Collectivité étudiera leur éligibilité au fonds patrimoine, à savoir :

- restauration de l'Hôtel de Ville ;
- rénovation de la Tour Nessel ;
- rénovation du Temple Saint-Étienne ;
- centre funéraire – aménagement salle de convivialité ;
- restauration de l'orgue Saint-Paul.

Fruit d'une culture architecturale ancienne et spécifique à l'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace travaille à définir des politiques publiques pour conserver ce patrimoine immobilier qui contribue à l'attractivité touristique de l'Alsace.

---

<sup>3</sup> Décision n°2022-5-6-2 du 8/12/2022 de la séance publique du Conseil Départemental de la CeA

Le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Patrimonial<sup>4</sup> a ainsi comme ambition :

- de soutenir techniquement et financièrement les travaux de réhabilitation à destination des particuliers et des bailleurs sociaux ;
- de soutenir les territoires engagés dans une identification du patrimoine dans leur documents d'urbanisme ;
- d'intégrer l'avis et l'ingénierie d'un architecte conseil.

- **Faire de M2A un pôle européen de la Culture scientifique technique et industrielle (CSTI)**

Les orientations de la CeA rejoignent l'ambition du territoire de définir une stratégie collective culturelle, patrimoniale et touristique autour du pôle des musées techniques et scientifiques de l'agglomération. L'enjeu partagé entre tous les partenaires est de faire du territoire le premier pôle européen de la culture scientifique et technique ; véritable levier d'attractivité pour le développement touristique et la transformation d'image de M2A.

Cette démarche s'appuie sur une étude stratégique cofinancée par la Collectivité européenne d'Alsace<sup>5</sup>. Les premières réflexions doivent donner lieu à la mise en œuvre d'un nouveau cadre de gouvernance qui s'appuiera sur la création d'un EPCC, Etablissement Public de Coopération Culturelle et sur la déclinaison d'un récit collectif en actions et en programme investissement d'envergure. Il s'agira dans ces perspectives de développer une identité territoriale forte via une nouvelle politique muséale valorisant l'offre des musées et affirmant leurs rôles dans la société et leurs interactions avec les habitants.

Au-delà de son soutien financier, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera ses ressources internes pour accompagner les partenaires locaux sur le plan technique et juridique.

- **Développer d'un grand site touristique et de loisirs autour de l'Ecomusée**

La Collectivité européenne d'Alsace est un partenaire historique de l'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim, site emblématique de l'Alsace. Elle soutient l'association pour le développement et le rayonnement du site mais également pour la préservation et la valorisation de son patrimoine.

En concertation avec les partenaires régionaux et locaux, la Collectivité européenne d'Alsace a engagé une réflexion pour consolider le rayonnement de l'Ecomusée d'Alsace et faire du site, des espaces environnementaux, biens patrimoniaux et espaces de loisirs proches – le Parc du Petit Prince notamment – un périmètre de développement touristique durable. Cette démarche est conduite en bonne coordination avec la nouvelle stratégie muséale engagée sur l'agglomération de Mulhouse.

Parmi les derniers investissements forts menés sur le secteur, on peut relever les travaux conduits pour la sécurisation du hangar parapluie du Carreau Rodolphe à Pulversheim, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace, pour un montant de 2,6 M d'€.

---

<sup>4</sup> Délibération N°2023-9-6-9 du 13/11/2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

<sup>5</sup> Délibération N°2022-8-12-3 du 19/09/2022 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

### ○ Mobiliser la culture pour la cohésion sociale et la réussite éducative

Sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération, les politiques culturelles de la Collectivité européenne d'Alsace se déclinent dans les actions suivantes :

- Education artistique et culturelle (EAC)
- Pratiques artistiques
- Appel A Projet « Artistes en collèges »
- Mobilisation des Scènes d'Alsace
- Développement de la lecture publique

Pour la lecture publique, en particulier, portée par la Bibliothèque d'Alsace, la politique adoptée<sup>6</sup> ayant vocation à accompagner les transitions contemporaines et contribuant à la résilience de la société, la Collectivité européenne d'Alsace a défini 3 axes de travail avec les partenaires en territoire :

- des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
- une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
- une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires

### ○ Valoriser une mémoire vivante au service de l'héritage industriel et technique du territoire

La Collectivité européenne d'Alsace a adopté une nouvelle politique mémoire<sup>7</sup> pour garantir une identité alsacienne ancrée dans le territoire, ouverte sur la modernité et les enjeux transfrontaliers, au service de la société et pour une mémoire vivante en Alsace. Elle vise à poursuivre la collecte (témoignages oraux, dématérialisation, ...), la conservation et la diffusion de la mémoire à travers un site internet unique, des contenus grand public, des expositions, des débats, des actions éducatives voir des projets de coopération dans l'espace rhénan. La Collectivité européenne d'Alsace veut également faciliter le passage entre mémoire et histoire pour construire une histoire objective et apaisée, via la stimulation des recherches historiques notamment.

## **ARTICLE 6 : LES PROJETS PARTAGES**

Le croisement des besoins de la Collectivité européenne d'Alsace, et de Mulhouse Alsace Agglomération a permis d'identifier des projets structurants qui pourraient s'inscrire dans les enjeux du Territoire Agglomération de Mulhouse et dans les domaines de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ainsi, une liste des projets qui répondent à un ou plusieurs enjeux du Territoire Agglomération de Mulhouse et entrent dans les domaines de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace ou dans ses intérêts et qui font l'objet d'un consensus entre les signataires de la présente convention est présentée en annexe 1.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 2022-4-6-1 du 20 /10 /2022 de la séance publique du Conseil Départemental de la CeA

<sup>7</sup> Délibération n°2023-1-6-3 du 9 février 2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

Des fiches descriptives détaillées :

- identifiant chaque projet ;
- formalisant le soutien financier maximal d'ores et déjà apporté par la Collectivité européenne d'Alsace à chaque projet concerné lorsqu'une délibération ad hoc, qui a déjà été prise pour octroyer l'aide en cause, ou formalisant le soutien financier maximal qui pourrait être apporté par la Collectivité européenne d'Alsace à chaque projet en cause, sous réserve de l'intervention d'une délibération d'octroi spécifique des subventions correspondantes lorsqu'une telle délibération n'a pas encore été adoptée par la Collectivité ;
- et formalisant les engagements réciproques de chaque partenaire et qui figurent en annexe 2 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE LES PARTENAIRES DE LA CONVENTION**

### **7.1 L'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace**

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi de subventions à Mulhouse Alsace Agglomération, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 6 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe 2, dans les conditions définies ci-dessous et à l'article 8 ci-après, dès lors qu'ils seront éligibles et conformes aux dispositifs d'aides ou politiques sectorielles d'aides de la Collectivité européenne d'Alsace mobilisés.

Le montant de la subvention maximale envisageable pour chaque projet est individualisé et récapitulé dans le tableau de synthèse figurant à l'annexe 1 de la présente convention.

Conformément à l'article 7 de la présente convention et dans les conditions qu'il définit, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace devra faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions correspondantes, après constat, pour chaque dossier complet de demande de subventions présenté par le porteur de projet compétent, de sa conformité à la fiche projet contractualisée et au dispositif d'aides ou à la politique sectorielle de la Collectivité européenne d'Alsace mobilisé(e). Ainsi, les différentes participations financières de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets figurant en annexe 1 à la présente convention sont donc mentionnées à titre indicatif et ne constituent donc en aucun cas un engagement financier ferme de la Collectivité européenne d'Alsace à soutenir ces projets.

Les règles d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage de Mulhouse Alsace Agglomération, sont les suivantes :

#### **- Dépenses subventionnables :**

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre hors taxes (HT). Outre les dépenses inéligibles aux termes du règlement du Fonds Attractivité Alsace, les autres dépenses non éligibles, le cas échéant, sont expressément mentionnées dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention.

Dans tous les cas, les dépenses subventionnables sont déterminées en tenant compte du règlement du dispositif d'aide ou de la politique sectorielle mobilisé(e).

- **Taux d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace :**

Le taux d'aide maximum envisageable de la Collectivité européenne est individualisé pour chaque projet et mentionné dans la fiche correspondante figurant en annexe 2 de la présente convention.

- **Non fongibilité de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace :**

Le montant de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action pour laquelle ce soit le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation de la Collectivité européenne d'Alsace à son égard.

- **Evolution des coûts prévisionnels des projets figurant aux annexes 1 et 2 :**

En cas d'augmentation d'un coût du projet mentionné aux annexes 1 et 2, le montant maximal de l'aide que la Collectivité européenne d'Alsace pourra affecter à celui-ci par délibération ultérieure ne fera pas l'objet d'une revalorisation. Les montants prévisionnels figurant aux annexes 1 et 2 sont en effet des montants maximums plafonds qui serviront de référence dans le cadre de l'adoption des délibérations spécifiques d'octroi des aides correspondantes.

En cas de diminution du coût d'un projet mentionné aux annexes 1 et 2, le montant définitif de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace qui sera affecté à celui-ci par délibération ultérieure tiendra compte de cette diminution et sera déterminé au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- **Cumul de subvention pour une même opération :**

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de cumul d'aides de la CeA pour une même opération est possible. Toutefois, ces aides devront porter sur des natures de travaux distinctes.

## **7.2 Les engagements réciproques de la Mulhouse Alsace Agglomération**

La relation partenariale entre la Collectivité européenne d'Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération dépasse le cadre financier des fonds mobilisés de la CeA. Il s'agit d'une relation partenariale assumée.

La Collectivité européenne d'Alsace sera particulièrement vigilante à ce que cette relation privilégiée se construise sur les principes suivants :

- 1- **Co-construire les projets avec la Collectivité européenne d'Alsace :** le porteur du projet doit échanger avec les Conseillers d'Alsace puis avec l'équipe d'animation territoriale avant le dépôt de tout dossier de demande de subvention au titre de la présente convention ;
- 2- **Faire connaître la Collectivité européenne d'Alsace** au-delà de la communication à réaliser sur l'appui de la Collectivité européenne d'Alsace dans la réalisation du projet ;
- 3- **Publicité :** Mulhouse Alsace Agglomération devra assurer par tous moyens (panneaux de travaux, banderoles ou autocollants fournis par la Collectivité européenne d'Alsace, présence du logo de la Collectivité européenne d'Alsace sur les programmes, affiches et documents de communication) la publicité relative à la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet aidé, lorsque cette participation sera définitivement arrêtée.

Cette publicité devra également intervenir dans le respect des dispositions des articles L 1111-11 et D 1111-8 du Code général des collectivités territoriales, qui imposent des obligations de publicité particulières lorsqu'une opération d'investissement bénéficie de subventions de la part de personnes publiques.

De plus, Mulhouse Alsace Agglomération devra associer le Président de la Collectivité européenne d'Alsace et les Conseillers d'Alsace concernés aux inaugurations, poses de première pierre, comité de suivi et de pilotage pour chaque projet. A cet effet, l'attache du Cabinet du Président devra être prise dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements ;

- 4- **Respecter ses engagements** et garantir la réalisation des travaux, dans un délai imparti ;
- 5- **Impliquer le territoire** : en plus de la Collectivité européenne d'Alsace et du porteur, un partenaire supplémentaire est requis, la pluralité des partenaires permettra de fédérer et enrichir les projets ;
- 6- **Proposer et tenir des engagements réciproques** : pour chaque projet, des engagements réciproques de Mulhouse Alsace Agglomération figurent dans les fiches figurant en annexe 2 de la présente convention.  
Ces engagements réciproques visent à développer des effets leviers sur différentes politiques publiques notamment celles portées par la Collectivité européenne d'Alsace (collèges, bilinguisme, insertion, autonomie...).

## **ARTICLE 8 – PROCEDURE D'ENGAGEMENT FINANCIER DES PROJETS**

Après inscription du projet dans la présente convention, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet de demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace afin de permettre, le cas échéant, l'engagement ferme des crédits afférents.

### **8.1 Construction du projet – modalités de dépôt de la demande**

Chaque projet identifié à l'annexe 1 devra respecter l'ensemble des conditions fixées par le règlement régissant la politique sectorielle ou le fonds mobilisable pour en bénéficier.

En outre, le cas échéant et à la demande de la Collectivité européenne d'Alsace, des conventions de partenariat et/ou financières complémentaires spécifiques pour chaque projet pourront/devront être conclues en fonction des critères qui s'appliquent pour le fonds sollicité.

Les derniers dossiers complets présentés au titre de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation devront être déposés le 30 septembre 2025 au plus tard.

Suivant les modalités propres au Fonds Attractivité Alsace ou aux politiques sectorielles de la Collectivité européenne d'Alsace expressément définies dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention, la Collectivité européenne d'Alsace ne sera en mesure d'engager définitivement le projet que lorsque ce dernier sera suffisamment abouti.

### **8.2 Procédure de décision – attribution, versement et délai de validité des soutiens financiers**

Après instruction de chaque dossier, si le projet est éligible au fonds mobilisé, entre dans les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, et recueille un avis favorable de la ou des Commissions compétentes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, l'octroi d'une subvention au porteur de projet prendra la forme de l'adoption d'une délibération en

ce sens par l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace et, sera conditionné, le cas échéant, à la signature d'une convention financière établie pour chaque projet.

Aucune subvention ne pourra être accordée au-delà des crédits disponibles sur le fonds mobilisé.

En tout état de cause, l'assemblée délibérante de la Collectivité européenne d'Alsace demeure souveraine pour valider l'intervention financière définitive de la CeA pour chaque projet.

Les subventions seront versées directement à chaque maître d'ouvrage suivant les modalités propres du Fonds Attractivité Alsace ou des politiques sectorielles visées dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention.

## **ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat court à compter de sa signature par l'ensemble des parties et se termine au 31 décembre 2025.

## **ARTICLE 10 – EVALUATION ET BILANS**

Les parties pourront se réunir pour dresser un bilan annuel de l'exécution de la présente convention, en tant que de besoin.

A son terme, et avant le 30 juin 2026, la Collectivité européenne d'Alsace pourra proposer aux autres signataires la tenue d'une réunion d'évaluation visant à élaborer le bilan de la mise en œuvre du présent partenariat.

## **ARTICLE 11 – MODIFICATION**

La présente convention est issue de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires qui se veut souple et évolutive.

Elle pourra donc être modifiée, en tant que de besoin, par accord entre les parties, par voie d'avenant.

Toute éventuelle modification ne pourra pas remettre en cause les principes fondamentaux de la présente convention et ne pourra pas contrevenir aux dispositions du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse précité.

Tous les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention.

## **ARTICLE 12 – RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires à tout moment moyennant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée adressée à tous les partenaires qui y sont engagés.

Cette résiliation n'aura aucun effet sur les conventions subséquentes, lesquelles continueront à engager les parties signataires et se poursuivront jusqu'à leur terme respectif.



### **ARTICLE 13 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires originaux à Mulhouse, le

Pour la Collectivité européenne d'Alsace,  
Le Président,

Frédéric BIERRY

Pour la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération,  
Le Président

Fabian JORDAN

### LISTE DES PROJETS PARTAGES POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Les fiches détaillées des projets figurent à l'annexe 2.

N° Fiche projet	Porteur du projet	Projets	Coût global du projet HT *	Soutien prévisionnel de la CeA		Echéance des travaux	
				Taux	Montant de subvention	Début	Fin
<b>Enjeu : Territoire durable</b>							
Objectif opérationnel : Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes							
1	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Station avitaillement bus GNV	3 713 000	10%	371 300	2024	2024
<b>Enjeu : Territoire solidaire</b>							
Objectif opérationnel : Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance							
2	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire au sein du groupe scolaire Sellier à Mulhouse	2 694 194	15%	404 129	2024	2026
3	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Rénovation et extension du site périscolaire à Berrwiller	957 321	15%	143 598	2022	2023
4	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Projet de construction d'un périscolaire sur le site des écoles de la Cité Rossalmen à Staffelfelden	2 549 875	15%	382 481	2023	2025
5	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Création de locaux périscolaires - Illzach Jonquilles	1 883 710	15%	282 557	2024	2025
6	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Création de locaux périscolaires à Wittelsheim - Centre	2 261 903	15%	339 285	2023	2025
7	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire aux Coteaux "Peupliers" à Mulhouse	2 795 708	15%	419 356	2023	2024
8	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire aux Coteaux "Camus" à Mulhouse	2 174 522	15%	326 178	2023	2024
9	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Création de nouveaux locaux périscolaires pour les enfants de l'école Freinet à Mulhouse	1 859 628	15%	278 944	2024	2024

N° Fiche projet	Porteur du projet	Projets	Coût global du projet HT *	Soutien prévisionnel de la CeA		Echéance des travaux	
				Taux	Montant de subvention	Début	Fin
10	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Création de locaux périscolaires à proximité de l'école Lyautey à Riedisheim	2 651 331	15%	397 700	2023	2024
11	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Extension du périscolaire du groupe scolaire Cassin de Lutterbach	2 309 715	15%	346 457	2023	2024
12	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Extension du périscolaire de Baldersheim	977 877	15%	146 682	2023	2024
13	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire au centre de Wittenheim	2 480 467	15%	372 070	2023	2024
14	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'un périscolaire à Rixheim Centre	3 474 016	15%	500 000	2024	2026
15	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Rénovation d'un périscolaire Mermoz à Riedisheim	162 832	15%	24 425	2023	2024
16	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Projet de travaux du Moulin Nature CINE et acquisition du site Montanaro à Lutterbach	3 670 000	15%	500 000	2025	2026
<b>Enjeu : Territoire solidaire</b>							
Objectif opérationnel : Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces							
17	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Construction d'une passerelle piétons/cycles sur l'Ill	932 000	15%	139 800	2024	2024
18	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Piste cyclable rue de Pfastatt à Mulhouse	607 450	15%	70 465	2024	2024
19	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Liaison cyclable vers l'hôpital Émile Muller à Mulhouse	561 000	15%	84 150	2024	2024

N° Fiche projet	Porteur du projet	Projets	Coût global du projet HT *	Soutien prévisionnel de la CeA		Echéance des travaux	
				Taux	Montant de subvention	Début	Fin
<b>Enjeu : Territoire attractif</b>							
Objectif opérationnel : Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique							
20	MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION	Aménagement du nouvel Horizon Afrique au Parc Zoologique et Botanique	4 566 650	13%	593 664	2021	2024

\* : base retenue sous réserve des dépenses éligibles retenues lors de l'instruction du dossier